## la décentralisation est en danger

La décentralisation est en danger. Outre l'asphyxie économique qui la menace, l'Action Culturelle est aujourd'hui mise en cause, dans son principe même, par la volonté d'un gouvernement qui, sous des apparences de pouvoirs démultipliés, procède à la recentralisation de toutes les structures de l'Etat. L'objectif est clair. Sous prétexte de lutter contre la sclérose, le pouvoir s'attaque de front à une institution à laquelle sont reprochés son orientation et ses effets productifs sur la vie dé-

mocratique.

La redistribution autoritaire des postes de directeurs d'organismes d'Action Culturelle par le Secrétaire d'Etat à la Culture, la mise en place d'une 'nouvelle décentralisation' (chartes avec les villes, ONDA..) dirigée d'en haut sont autant de mesures qui visent en récliéé res qui visent en réalité au démantèlement de l'institution existante. Nous empruntons au numéro de mars de la revue "ATAC Informations" de longs extraits des articles de Louis Cousseau, directeur de l'ATAC\*, de Jeanne Laurent qui, au lendemain de la Libération, a joué un rôle essentiel dans la naissance de la décentralisation et d'Hubert Gignoux, ex-directeur de la Comédie de l'Est, devenue aujourd'hui Théâtre National de Strasbourg. Dans leurs déclarations comme dans celles de J.P. Vincent et de Jacques Blanc, la même interrogation transparait : outre une dénonciation radicale de la politique gouvernementale, se dessine une réflexion qui, face à l'évolution de la décentralisation, pose la question des responsabilités qui nous échoient.

où nous en sommes par Louis Cousseau

En 1966, naît un organisme, l'ATAC, pour permettre une large concertation des équipes de décentralisation implantées dans les régions, en réaction à un autre organisme le CNDC (Centre Na-tional de Diffusion Culturelle) qui disparaît dans sa première année d'existence parce qu'il semblait à tous — l'Etat y compris — être très schématiquement une nouvelle tentative d'imposer des produits parisiens à la Province. Dix ans ont passé : l'ATAC prouve qu'elle ré-pond de plus en plus à un besoin. Dix ans, et l'Etat met à nouveau en place des structures très voisines du CNDC, dans des disciplines différentes : il s'agit de l'ONDA (Office National de Diffusion Artistique) dont le premier nom était Office National de Diffusion Culturelle, il s'agit des tournées d'exposition prévues depuis le Centre Georges Pompidou, il s'agit du CENAM (Centre National d'Animation Musicale) impulsé par la Direction de la Musique, et de bien d'autres établissements au niveau national ou démultipliés dans les régions mais qui ont en commun le même visage dans un système pyramidal...

Il semble également que ONDA ait pour mission d'assister financièrement des Villes ou Associations qui expriment le désir d'accueillir une manifestation artistique. L'idée est intéressante mais le public — hélas c'est une réalité peut demander que ce qu'il connaît, jamais l'œuvre encore à naître. C'est cela le contrat de confiance entre un Etablissement de la Décentralisation et son partenaire naturel, la population : la possibilité de surprendre, de provoquer, ne pas répondre à l'attente mais la devancer, la dépasser, changer la demande. Et pour cela, il faut penser la création, l'animation, a ant la diffusion. ONDA ne fera jamais connaître que ce qui est déjà connu et plus encore reconnu, c'est-àdire rassurant ou à la mode. Alors, ma question est: puisque ONDA existe, et qu'il a déjà mené des opérations fort "différentes" quelle est sa véritable fonction? quelle sera sa politique? Ne pourrait-on publier un rapport sur ses activités et connaître la liste et le coût de ses entreprises ?...

Notre tutelle, actuellement, donne le feu vert pour la réalisation d'un projet intitulé INTERTHEATRE. Il s'agit de mettre sur pied un organisme de ventes de places très sophistiqué et centralisateur, dont le premier objectif est le public potentiel de la région parisienne. A plus long terme, certaines régions pourraient faire l'objet de soins particuliers de la part des organisateurs. Les qualités et les faiblesses d'une telle entreprise seront étudiées par d'autres (la profession, théâtres subventionnés et théâtres privés, les syndicats, les associations de spectateurs). Ce qui m'intéresse personnellement aujourd'hui, c'est qu'un tel document fasse état de la possibilité de monter des spectacles en souscription. Encore une fois, les promoteurs partent des désirs supposés de l'acheteur. On imagine très bien le résultat d'une telle démarche : dans le pire des cas, on s'em-ploiera avant tout à cuisiner une savante galimafrée de "valeurs sûres" et dans le meilleur sollicitera-t-on le Picasso à venir de peindre le Guernica de demain?..

Il nous est parlé depuis quelque temps de créer des "relais culturels" qui auraient un profil de petit Centre d'Animation Culturelle. Quelle serait leur nature, leur statut? A leur sujet, la tutelle n'évoque-t-elle pas: "une collaboration avec des associations : amis de l'art, ciné-club etc... avec des amateurs éclairés, qui sont de possibles bénévoles"? En ce qui nous concerne, nous avons des raisons de penser, que l'action culturelle et la création en seraient exclues et que seule la diffusion ou l'accueil demeurerait. Autant dire, un rôle voisin des théâtres municipaux. Alors, est-ce concurrence ou complémentarité? Qu'en penseront les Villes?

Il est question également de trouver pour la Diffusion de ONDA d'autres circuits qui pourraient s'appuyer sur des salles de toutes natures, des Musées par exemple. Comme il est question d'utiliser des circuits privés, à partir de quelque quatre cents salles de cinéma. Pour mieux comprendre le propos, il n'est que de lire le rapport "Edeline". Faut-il préciser que pour tester le système, deux régions pi-lotes seraient retenues : l'Alsace et la Bretagne... Ces études de grande envergure laissent à penser que les établisse-ments de la décentralisation qui ont pouvoir d'accueil pèsent d'un poids (quantitatif) fort léger face à cette chaîne à succursales multiples aui pourrait être mise en service, et au service des produits sélectionnés par les offices na-

Complémentarité ? Concurrence ? Ou plus grave encore, menaces d'étouffement pour toute manifestation artistique non calibrée dans la norme ?..

\* l'ATAC, association technique pour l'action culturelle, régie par la loi de 1901, a pour but la coordination des organismes d'action culturelle, subventionnés